

Audition du Sr Olivier, à Foulepointe  
Suite de l'information sur la gestion du Sr Glemet  
16 janvier 1769

-----

Un document des Archives Nationales. A. N. Col C/4/25, f°82

Cette audition fait suite à une première, en date du 13 janvier (voir base documentaire) où l'on trouvera une note préliminaire situant le contexte de l'information menée à Foulepointe sur la gestion du Sr Glemet.

=====

Suite de l'information sur la gestion du Sr Glemet

N°45.

(Joint à la lettre de Poivre du 3 avril 1769)<sup>1</sup>

Aujourd'hui seize janvier mille sept cent soixante neuf, nous employé du Roi, chargé de l'exécution des ordres de M. Poivre faisant fonction d'intendant aux Isles de France et de Bourbon, nous sommes transporté chez le Sr Olivier, écrivain des vaisseaux de la Compagnie, resté à Foulepointe du navire *le Postillon*, lequel avons trouvé malade dans son lit, lui avons fait lecture de la déclaration du Sieur Borgne chargé des effets du Roi, et du nommé Sans-rémission, Noir libre du Fort Dauphin, ci-devant domestique du Sr Glemet ; l'avons sommé de nous répondre sur les faits dont il est mention dans la déclaration susdite, à quoi il a satisfait comme suit.

Le Sr Glemet lui a remis une fois quatre cent vingt piastres de la part de M. de Clouard, commandant la flûte *l'Ambulante*, que M. de Vauquelin commandant la flûte *la Garonne* avait apportées au dit Sr Glemet, et qui étaient adressées à lui Sr Olivier ; qu'en différentes autres fois le Sr Olivier avait reçu du Sr Glemet trois cent soixante piastres que M. de Clouard avait prêtées au Sr Glemet qui avait chargé le dit Sr Olivier de lui acheter des Noirs.

Quant aux marchandises qu'il emportait de chez le Sr Glemet, il les avait achetées du dit Sieur, qu'il avait payé les toiles bleues cinq piastres la pièce, et les miroirs de traite, un quart de piastre chacun. Le dit Sr Olivier a continué de déclarer que le Sr Glemet lui avait envoyé les deux négresses et le Noir, en le priant de les faire embarquer sur *la Garonne*.

Il nous a déclaré ensuite que sur cette quantité de Noirs que l'on a débarqué sous son nom à l'Isle de France, il ne lui appartenait que quatorze esclaves passés sur *l'Ambulante*, onze esclaves sur *la Normande*, et deux négresses sur *la Garonne*, adressées au Sr Merven faisant fonction de capitaine de port à l'Isle de France, et qu'il avait permission de M. Dumas par lettre d'embarquer vingt-deux esclaves qui lui appartenaient, et qu'il n'avait pu embarquer sur le navire *le Postillon*. Ci-joint copie de deux lettres de M. Dumas commandant général aux Isles de France et de Bourbon, et d'une lettre de M. de Clouard, dont nous avons rendu les originaux au dit Sr Olivier.

Au Port-Louis de l'Isle de France le 21 mars 1768

J'ai pris beaucoup de part, Monsieur, à la perte que vous avez faite de votre navire. Il n'y a point de difficulté que vous embarquiez sur le premier navire particulier qui ira à Foulepointe, mais il n'ira pas de longtemps de vaisseaux du Roi dans cette partie de Madagascar. J'écrirai un mot sur cela à M. de Bellecombe. Je crains seulement qu'un vaisseau particulier ne veuille pas s'engager à transporter vos Noirs. J'en parlerai au premier qui partira d'ici pour aller faire la traite.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur

Signé Dumas

Et au dos est écrit : à Monsieur, Monsieur Olivier, ancien écrivain des vaisseaux de la Compagnie des Indes à Bourbon.

\*

Au Port-Louis Isle de France le deux juillet mille sept cent soixante huit.

---

<sup>1</sup> Surajouté au document.

Par les arrangements, Monsieur, qui ont été nécessaires pour l'exécution des ordres du Roi, il n'ira à Foulepointe ni vaisseau de Compagnie, ni vaisseaux particuliers. Je crois que la meilleure marche que vous auriez à tenir serait de vous rendre ici par la première occasion afin d'y prendre des mesures avec le régisseur des traites du Roi pour retirer vos vingt-deux Noirs des mains auxquelles vous les avez confiés ; je vous en procurerais le passage sur les flûtes de Sa Majesté avec grand plaisir. J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé Dumas.

Et au dos est écrit : à Monsieur, Monsieur Olivier ancien écrivain des vaisseaux de la Compagnie, à Bourbon, contresigné Dumas. Au dessus du cachet de la lettre est écrit : M. Moracin est prié de remettre cette lettre à quelqu'un de *l'Heure du Berger* pour la faire tenir à celui à qui elle est adressée, qui doit être à Foulepointe.

\*

Monsieur, Vous saurez à l'arrivée de *la Garonne* que je pars dans peu de jours pour le Fort Dauphin. Je vous prie de m'envoyer par *la Normande* le produit de l'argent que vous avez eu la complaisance de vous en charger pour moi. M. de Tromelin a promis de les amener ce voyage-ci. J'ai remis à M. Réminiac vos quatorze esclaves. Je descends à terre aujourd'hui pour le prier de vous expédier la guildive par *la Normande*, puisqu'il n'ait rien de fait par *la Garonne*. Vauquelin m'avait promis de s'en charger. Je vous prie de faire marquer mes Noirs au bras comme en marge<sup>2</sup>, dans le même goût que M. Glemet et les vôtres, et dite à Glemet de faire la même opération avec ceux qu'il charge à bord de *la Garonne* pour mon compte. J'ai remis quatre cent quatre-vingt piastres à M. de Vauquelin. En conséquence si c'est vous qui veut bien faire cette affaire, je vous prie de m'acheter des gens de douze à vingt-cinq ans s'il est possible ; ce n'est pas pour vendre. Mes arrangements sont pour les mettre à l'ouvrage cet hiver. Je vous prie de m'écrire par les deux vaisseaux, et me donner vos idées. Nous avons parlé souvent des choses bonnes à faire ; mais nous toujours avons remis à mon retour. Adieu, portez-vous bien, et croyez-moi avec un sincère attachement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur de Clouard,

et au dos est écrit, à Monsieur, Monsieur Olivier à Foulepointe.

Avons demandé audit Sr Olivier la quantité de Noirs qu'il a fait passer pour M. de Clouard à l'Isle de France. Il nous a déclaré douze Noirs, négresses, ou négrillons, et qu'un treizième avait été noyé en voulant se sauver dans les terres.

Fait et signé à Foulepointe île de Madagascar les dits jour et an susdits, après avoir lu au dit Sr Olivier ce qu'il nous a dicté, et fait lire à lui-même qui a paraphé deux mots à la minute, et une lettre H mise en marge. Ainsi signés Olivier et Esparron de Montrey.

Pour copie conforme à l'original déposé au bureau du contrôle de la Marine à l'Isle de France.

[Signé] Ardibus du Ramo

\* \* \*

---

<sup>2</sup> En marge, en gras la lettre majuscule **H**